

Aux futurs étudiants de BTS 2<sup>ème</sup> année,

Montardon, le 16 juin 2026,

Le conseil de classe a validé votre passage en 2<sup>ème</sup> année de BTSA et je vous en félicite. Il faut donc penser à votre réinscription. Le dossier (qui vous a été remis par les CPE) doit en effet être retourné dans l'établissement **au plus tard le 03 juillet 2026. Je vous remercie par avance de respecter ce délai.**

Je vous demande également d'être attentifs et de signaler tout changement, de numéro de téléphone, d'adresse... sur le dossier qui vous est transmis et qui sert de base notamment aux inscriptions à l'examen.

Les dates de rentrées sont fixées ainsi :

**MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2025 : BTSA 2 ACS'AGRI - Aménagements Paysagers – Métiers de l'élevage**

**8h00** - Rentrée en salle de classe (début des cours)

**Suivi d'un accueil en classe avec les professeurs coordonnateurs et de la reprise des cours**

**11h30** - Rentrée et réunion d'information à l'amphithéâtre. **(Présence obligatoire)**

**13h30** - Accueil à la résidence (élèves inscrits).

Dans l'attente de vous retrouver en pleine forme en septembre, je vous souhaite une bonne fin d'année scolaire, un très bon stage et de très bonnes vacances.

La proviseure adjointe,  
Sandrine DAURE

**PIECES A FOURNIR :** *(les pièces à consulter ou à télécharger sont consultables en ligne dans la rubrique infos pratiques/LEGTA du site [agrocampus64.fr](http://agrocampus64.fr))*

- Dossier d'admission dûment complété et signé (attention plusieurs signatures sont nécessaires).
- Fiche d'urgence et Fiche de santé **(à télécharger sur le site et à compléter)**
- Coupon d'adhésion + Chèque de 20 € à l'ordre de l'Association Sportive du Lycée **(si adhérent à l'Association Sportive du Lycée), (à télécharger sur le site)**
- Coupon d'adhésion + Chèque de 20 € à l'ordre de « Art'lequin » concernant l'Association Culturelle des élèves et étudiants, **(à télécharger sur le site)**
- **Si vous souhaitez le prélèvement automatique pour le paiement de la pension :**
  - Autorisation dûment complétée et signée **(à télécharger sur le site)**
  - Mandat de prélèvement SEPA dûment complété et signé **(à télécharger sur le site)**
- RIB **(obligatoire)**
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- **BOURSE DU CROUS :** Fournir la notification d'attribution conditionnelle du CROUS pour permettre le paiement.
- Le cas échéant demande d'hébergement à la résidence étudiante (à télécharger sur le site et à compléter). Pour rappel, les places à la résidence sont attribuées en priorité aux élèves de 1<sup>ère</sup> année mais nous pourrons attribuer des places aux deuxièmes années en fonction des places disponibles.

**Si véhicule (pièces à fournir) :**

- 1/ Photocopie du permis de conduire
- 2/ Photocopie de la carte grise
- 3/ Attestation d'assurance

**Les Demi-pensionnaire : n'oubliez pas de vous inscrire sur le site de la Région Aquitaine : [tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro](http://tarificationsolidaire.lycees.nouvelle-aquitaine.pro) à partir du 24 août 2026 (obligatoire).**